L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 18 AVRIL.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

LI

L'ANCIEN RUISSEAU DE MENILMONTANT.

(Suite.)

Depuis quelque temps déjà, les aventuriers s'étaient engagés dans une manière de conduit, montant en pente assez rapide.

L'eau avait disparu.

Le sol disparaissait, à son tour, sous une couche de sable fin.

Devant eux, un énorme bloc de pierre se dressait, obstacle insurmontable, porte gigantesque fermant l'issue du souterrain.

—Impossible de pousser plus avant !

—Plus de torches, commanda Passe-Partout.

On éteignit les torches.

—Allumez les lanternes sourdes.

On lui obéit.

Alors le chef des Invisibles s'approcha du rocher, l'examina attentivement à l'aide d'une des lanternes, et se tournant vers la Cigale :

—Ton levier, là ! lui dit-il, en indiquant un des angles où son œil venait de découvrir une marque imperceptible pour tous ses compagnons d'aventure.

Le géant fit une pesée.

Le rocher tourna sur lui-même.

—Passez ! fit Passe-Partout.

Mortimer, San Lucar, Rohan, la Cigale et Mouchette sortirent, un à un du souterrain.

Passe-Partout sortit le dernier.

—Ferme, Cigale !

La Cigale poussa doucement le roc, qui reprit sa première place sans produire le moindre bruit.

V'lan ! ça y est !
Mon p'tit minet !
V'lan ! ça y s'ra !
Mon gros chat, chat !

chantonna Mouchette dans l'élan de sa joie.

Il venait d'aspirer cinq ou six grandes gorgées d'air pur.

Le brave enfant n'avait pas soufflé plainte ni mot, tant que personne ne s'était permis de souffler ni de parler.

Mais Passe-Partout venait d'ouvrir la bouche.

Impossible au gamin de tenir la sienne fermée.

Il se tut cependant, une fois son quatrain fredonné.

Les Invisibles se trouvaient au fond d'une grotte assez vaste.

Un rayon de lune traçait une ligne blanche, à vingt pas au plus de l'excavation qui leur servait d'abri.

—Nous voici dans la place, fit Passe-Partout à voix basse. Amis, jouons serré. Pas de bruit ! pas un mot ! réglez vos mouvements sur les miens.

Un silence de mort régnait parmi tous ces hommes.

Mouchette, furieux de ne pouvoir parler, se rapprocha du colosse, son camarade et son souffre-douleur, et lui pinça vigoureusement le mollet gauche.

La Cigale ne bougea ni se retourna.

On l'aurait brûlé vif, que pour ne pas désobéir à son capitaine, il n'eût pas daigné laisser tomber un demi-gémissement sur ses bourreaux.

Ce stoïcisme attendrit le terrible *voyoucrate*.

Allons ! allons ! fit-il à part lui.... C'est pas si *rigolo* qu'au Petit-Lazari, mais je m'amuse tout de même. Faut voir la fin !

Un peu plus il criait : *La toile ou mes quat' sous !*

LII

UNE HYÈNE PRISE AU PIÉGE.

Le baron de Kirschmark et le général duc de Dinan avaient suivi la dame voilée.

Stupéfaits, consternés de voir leurs secrets à la merci d'une inconnue, ils lui avaient obéi avec une docilité et une promptitude à laquelle cette dernière ne devait assurément pas s'attendre.

Pourtant elle eut l'air de considérer leur acquiescement, leur obéissance comme une conséquence toute naturelle de la visite à main armée qu'elle venait de leur rendre.

Pas un mot n'avait été échangé entre nos trois personnages depuis leur sortie de la maison.

Au bout de quelques minutes de marche silencieuse, ils atteignirent un kiosque placé au sommet d'une légère éminence entourée d'arbres, et dont les allées tortueuses formaient une espèce de labyrinthe.

Arrivée là, l'inconnue s'arrêta.

Les deux hommes, qui réglaient leur conduite sur la sienne, leur pas sur le sien, firent comme elle.

Ils pénétrèrent tous les trois dans le kiosque.

Ce kiosque, sorte de vide-bouteille, en bois brut à l'écorce intacte, était éclairé par des fenêtres de style ogival dont les vitres de couleur, taillées en losanges, se soudaient les unes aux autres au moyen de rainures de plomb.

Rien n'était allumé dans ce réduit isolé.

Cependant les rayons de la lune, filtrant à travers le vitrage, y laissaient pénétrer une lueur assez forte pour qu'on ne se trompât pas dans une obscurité complète.

Un divan circulaire bordait l'intérieur de ce lieu de retraite.

Quelques instants suffisaient pour se familiariser avec cette demi obscurité.

Une table en chêne, surmontée d'un lustre antique, en composait, avec le divan, tout l'ameublement.

Prenez la peine de vous asseoir, messieurs, et vous, duc, dit la dame voilée, restant debout et s'appuyant contre la table.

Le baron et le duc prirent place sur le divan.

—Ah çà ! diantre sommes-nous ? demanda le premier en cherchant à s'orienter.

—Monsieur le baron de Kirschmark ne se trouve pas, ne se reconnaît pas dans sa propre demeure ? répliqua la voix railleuse de l'inconnue.

—Je m'y reconnaîtrais si l'on ouvrait la fenêtre.

—Ouvrez-la, si vous trouvez la chaleur trop violente.

—Ou gelé !

—Et si vous désirez que, le hasard aidant, un espion égaré volontairement dans ces parages entende tout ce qui se dira ici.

—Je n'y tiens pas.

—Taisez vous, alors ! fit rudement le faux duc de Dinan, et laissez madame s'expliquer.

—Je ne demande pas mieux. Que madame s'explique....

—Sur quoi ? demanda-t-elle.

—Sur la raison qui vous a poussée à vous introduire par surprise....

—Dites par force.

—Par force, soit, dans cette maison.

—A qui avons-nous affaire ? questionna Kirschmark.

—De quel droit êtes-vous ici ? ajouta le général.

La dame voilée restait calme sous cette avalanche d'interrogations, qui menaçaient de tourner en invectives.

Quand ses deux interlocuteurs se furent tus, elle répondit avec la plus grande froideur :

—Vous me semblez bien curieux, mes beaux messieurs. Depuis quand, dans une entrevue pareille à la nôtre, la partie qui tient le haut du pavé est-elle obligée de s'incliner devant celle qui lui cède ?

—Madame !..... fit violemment le duc.

—Laissez-la donc parler, lui murmura vivement le baron à l'oreille.

—Quoique la moitié de vos questions me soit adressée par S. Exc. M. le duc de Dinan, aucune ne donne le droit ni de m'interroger ni de se gendarmer contre ma présence, je consens à lui donner jusqu'à un certain point les renseignements qu'il me demande.

—C'est heureux ! grommela ce dernier.

—Voyons.

—Vous désirez savoir qui je suis, mes sieurs. Je suis une femme qui a l'habitude de faire tout ce qui lui convient. Vous cherchez à deviner le but de ma présence dans cette demeure mystérieuse et triste ? Je n'y suis venue que parce que mon bon plaisir, ma fantaisie m'ont amenée. La ! j'ai parlé ! Êtes-vous plus avancés maintenant ?

—Je connais cette voix ! se disait à part lui le duc de Dinan, fouillant dans ses souvenirs.

—Voilà des raisons qui n'en sont pas, riposta brutalement le banquier.

—En voulez-vous d'autres ?

—Mais...... oui !

—En voici.

Les deux hommes se rapprochèrent machinalement l'un de l'autre.

Il leur semblait qu'en se serrant ils tiendraient mieux tête à l'attaque qu'ils allaient avoir à soutenir.

L'homme sourit.

Elle ne recula ni n'avança d'une ligne.

Le duc de Dinan l'invita, du geste, à prendre place sur le divan.

Après avoir remercié, elle reprit :

—Ces réflexions faites, rien ne m'oblige à vous apprendre le motif de ma présence.

—Votre...... dit impatiemment le duc.

—Qu'il vous suffise de savoir que si un intérêt grave vous a réunis tous les deux dans cette enceinte, ce M. le baron de Kirschmark ne met les pieds qu'une fois par an, ou M. le duc de Dinan n'est venu que cette nuit, un intérêt non moins grave m'y attire.

—Cet intérêt ?

—Ne concernant que moi, je n'éprouve nullement le besoin de vous en donner connaissance.

—Baron, nous perdons notre temps ici, fit le général en se levant, c'est une farce de carnaval, une banale intrigue qui met ce voile sur le visage de madame, partons......

Kirschmark se leva.

Restez ! s'écria l'inconnue.

Instinctivement, les deux hommes, qui touchaient déjà à l'entrée du kiosque, qui se retournèrent.

Restez ! Je le veux.

Au diable ! grommela le banquier.

Non, madame, adieu.

Vous n'irez pas ils allaient paraître, elle prononça lentement ces mots :

Restez, Yvon Kernock.

Le baron revint sur ses pas.

—Restez, colonel Macé.

Le duc, frémissant, imita le baron.

Elle continua :

Ces deux noms vous disent que votre passé m'appartient.

—Oh ! je saurai qui....

—Vous ne saurez rien, Macé le boucher, qui aurez hui tranchez du comte de Lestang, du duc de Dinan ; vous ne saurez rien, Yvon Kernock qu'on appelle aujourd'hui Kirschmark, le baron millionnaire.

—Otez ce voile, madame ! cria le duc, s'élançant vers elle et étendant le bras.

—Je ne l'ôterai pas, monsieur ; non point que je redoute une reconnaissance aujourd'hui même. Vous ne me connaissez pas. Vous ne m'avez jamais vue.

—Que vous importe, alors ?

—Mais nous pouvons nous rencontrer plus tard et je ne veux pas que vous puissiez dire : C'était elle.

—Vous ne voulez pas ?

—Non, duc ; votre ignorance fait et fera ma force. Pourquoi me désarmer ? En cas de besoin, je vous le déclare, je compte user de cette force contre vous et contre votre associé.

—Par Dieu qui nous entend ! hurla le duc hors de lui, je....

—Dieu ne se mêle pas de vos affaires, monsieur le duc, répondit l'inconnue de son ton le plus tranquille, et cette indifférence divine est votre seule chance de réussite.

Le baron, plus fin que son complice, cherchait à percer les ténèbres qui lui cachaient les traits de cette femme, son ennemie ou son amie de ses dangereuse.

Mais la nuit et l'épaisseur du voile noir lui servaient doublement de bouclier.

Le banquier vit qu'il fallait capituler.

Il attendait le moment de traiter aux meilleures conditions.

Vous le comprenez à présent, ajouta-t-elle, vous tiens.

—C'est vrai, dit franchement Kirschmark.

—Je puis vous perdre.

—On nous tirer d'un mauvais pas.

—Vous l'avez dit. Voulez-vous mon aide ?

—Répondez, mais répondez vite. Le temps presse ; réfléchissez pendant que je vous parle. Il me faut un oui ou un non, bien clair, bien précis.

Vous êtes seule, vous, femme, entre deux hommes résolus, armés ; ne les réduisez pas au désespoir ! fit le duc en se contenant de son mieux.

—Seule ! fit-elle ironiquement, vous êtes certains du contraire. Entre deux hommes, oui, mais entre deux hommes qui tremblent, et dont à mon premier geste à mon premier cri, la vie ne pèserait pas un fétu.

Le duc et le baron comprirent qu'elle disait vrai.

Il n'y avait pas de temps à perdre.

Ils allèrent droit au but.

—Si vous ne consentez pas à nous expliquer l'intérêt, la raison qui vous jette dans nos secrets et dans notre parti, nous apprendrez vous au moins quel danger nous menace ?

—Avant peu, les *Invisibles* seront ici répondit elle sèchement.

A continuer.

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE "L'ABEILLE,"
Samedi matin, 18 avril 1868.

La brigade nègre, qui ordinairement encombre les quais et obstrue le peu de passage laissé libre aux marchandises, avait déserté la Levée hier, pour se rendre au scrutin ; aussi, les quais présentaient un aspect plus triste que de coutume ; le temps était couvert et une légère pluie, qui a duré peu de temps, ajoutait à cette tristesse de mouvement sur les quais hier.

Arrivages :—Les arrivages suivants ont eu lieu. Le Mohawk avec une très forte cargaison annoncée la veille ; le Groesbeck, de Cincinnati, avec 800 tonneaux de fret, parmi lequel on comptait 1,600 barils de porc, le Quitman, de Vicksburg, avec 117 balles de coton et 2,505 sacs grains de coton, le Vicksburg, de Ouachita, avec 64 balles de coton, 322 sacs graines de coton et 75 têtes de bétail ; le Mittie Stephens, coton et 75 têtes de bétail ; le Mittie Stephens, de Jefferson, avec 404 balles de coton ; le La fourche, de Shreveport avec 280 balles de coton, 75 têtes de bétail et 11 passagers ; le Grey Eagle, de Bayou Sara, le Powell et le Fickle, du Bayou Lafourche et l'Aloe, du bas de la côte.

DÉPARTS.—Le Richmond, pour St-Louis, Lotawanna pour Ouachita, et le Sharp, pour Jefferson, sont partis assez bien frétés.

AVIS RÉCENTS.—Vicksburg, 16 avril : A passé montant le fleuve, l'Alice Dean, à 10 heures du matin. Descendant, le Caroline, à 11 A. M., le Mollie Able, à 9 P. M. Le fleuve est stationnaire.

Louisville, 16 avril—Temps couvert et chaud. La rivière monte rapidement, avec 13 pieds 9 pouces d'eau dans le canal.

Le Lafourche rapporte que la rivière Rouge diminue rapidement de Shreveport jusqu'à son embouchure.

Etat de la Louisiane Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-cinquième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-huit—Pardevant moi Manuel T. Ducros, notaire public, dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, susdits, dûment commissionné et assermenté—se sont présentées les parties soussignées, lesquelles ont déclaré que pro tant des lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles sont convenues et, par les présentes, s'engagent et s'engagent ceux qu'elles représentent à former une corporation dans les buts, sous les stipulations et réglés qui suivent :

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sont :

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

Le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle-Orléans. La corporation commencera les opérations dès que les souscriptions s'élèveront à cent mille piastres. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la présente date ou aussi longtemps que le lui permettra une loi spéciale de la Législature. Elle aura le droit de faire des contrats et de poursuivre en justice ; elle pourra être poursuivie en justice ; elle pourra posséder, recevoir, acheter et aliéner de biens-meubles et immeubles, de faire et employer un sceau en commun ayant pour devise un Pélican nourrissant ses petits ; de nommer les directeurs et les officiers qu'elle jugera convenable ou que ses intérêts exigerait ; d'établir des règlements pour la direction de ses affaires en qualité de corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Compagnie est de faire toute espèce de contrats pour assurer la vie, d'exécuter et émettre toute espèce de polices d'assurance pour assurer la vie humaine, de faire tout ce qui se rattache à ce genre d'assurance. La dite Compagnie peut se faire réassurer contre toutes pertes ou risques et acheter à son profit, de temps en temps, des polices quelconques ou autres obligations émises ou qui peuvent être émises par la dite corporation. Toutes les assurances, avis, ou autres procédures légales dans lesquelles la Compagnie pourrait être intéressée devront être remises au Président et qui sera nommé de la manière indiquée plus bas.

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la dite Compagnie devra être de cinq cent mille piastres ($500,000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) qui devront être payées à l'époque et de la manière suivante.

Les souscripteurs de la dite Compagnie devront verser entre les mains du Président lors de l'organisation la somme de dix piastres sur chaque action. Les autres quatre-vingt-dix piastres devront être payées, sur demande, au bureau de la Compagnie, par versements qui ne dépasseront pas dix pour cent. La dite demande ne pourra être faite qu'avant que les parties de la Compagnie aient été payées à l'entière satisfaction du Bureau des Directeurs et que cinq cent mille piastres, par un vote des deux tiers des actionnaires ait été votée une somme qui ne pourra excéder cinq millions de piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Bureau de quinze Directeurs dont cinq formeront un quorum.

Les actionnaires jusqu'à ce que nouveau soit, par les présentes tous nommés le premier Bureau de Directeurs et revêtus de tous les droits et pouvoirs qui sont ici spécifiés.

John Pemberton,	W. S. Pike,	Edward Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	W. B. Schmidt,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	Alexander Marks,
F. Del Bondio,	Philip Meyer,	A. Girardey,
George A. Fosdick,	Mat. J. J. Smith,	Edouard Barnett

Les Directeurs devront, à leur première réunion de chaque année, élire un d'entre eux Président de la Compagnie. Ce Président devra, ex officio, être membre de la Direction, il devra présider toutes les réunions de la Direction, signer toutes les polices et signer toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.

Afin que le terme de service de tous les Directeurs n'expire qu'à la fin de chaque année, les Directeurs par un tirage au sort, devront être partagés en trois classes avant un nombre égal de Directeurs ; la seconde dans les termes de la première classe ; la dernière classe expirera à la fin du... [illegible]

[illegible]

Ceux qui recevront une pluralité des voix données seront considérés comme dûment élus, et prendront leurs sièges au premier jour de travail suivant l'élection et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que d'autres aient été élus à leur place. Au cas où il aurait quelque vacance dans le bureau... [illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, si, à l'époque de son élection, il ne possède au moins dix actions... [illegible]

ARTICLE SIXIEME.

Le Bureau de Directeurs fixera le montant des appointements de tous les officiers, commis et employés de la Compagnie. Il exercera les pouvoirs, il investira les profits et les avoirs de la Compagnie comme il le jugera convenable... [illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de placer les fonds et le capital de la Compagnie en bons et hypothèques sur propriétés immobilières non grevées, avec ou sans intérêts, dans cette ville... [illegible]

ARTICLE HUITIEME.

Aucune action ne sera considérée comme transférée, à moins que le transfert n'ait été passé aux livres de la Compagnie en la ville de la Nouvelle-Orléans... [illegible]

ARTICLE NEUVIEME.

Au mois d'avril de chaque année, le Président et les Directeurs de la Compagnie feront ou feront faire, par l'officier de la Compagnie auquel appartiendra ce soin, un état estimatif des profits et pertes de la Compagnie... [illegible]

ARTICLE DIXIEME.

Aucune police d'Assurance émise par cette Compagnie au profit, au bénéfice ou à l'avantage de la femme, de la veuve, des enfants, du père, de la mère, ou de tout individu quelconque, ne pourra être considérée comme répondant d'aucune dette, d'aucun contrat, ou engagement de la personne dont la vie aura été assurée... [illegible]

ARTICLE ONZIEME.

A l'époque de la dissolution de la Charte de la Compagnie, ou auparavant, s'il en est ainsi ordonné par le vote des actionnaires, ainsi qu'il sera prescrit ci-dessus, la liquidation des affaires de la Compagnie sera faite... [illegible]

ARTICLE DOUZIEME.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, altéré ou amendé, ou la dite Compagnie peut être dissoute... [illegible]

Total du stock souscrit 2447 à tous à cent piastres chacune s'élevant à $ 244,700.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans au jour, au mois et an susdits sur plus haut, et en présence de MM. William B Barnett et Ado me E. Leuez témoins compétents, qui signent avec les dites parties et moi notaire.

Original signé : JOHN PEMBERTON, W. S. PIKE, EDWARD BARNETT et autres.

A. E. LEUEZ, W. B. BARNETT.

M. T. DUCROS, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de la charte, déposée en mon étude.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1868.

M. T. DUCROS, notaire public,
15, rue Royale, 18

3avril—12f

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... Directeurs.

Samedi, 18 avril 1868,

Première représentation en cette ville (en français,)

L'AFRICAINE,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbee,
Décors et costumes nouveaux.

Dimanche 19 bénéfice de Mmes RAMADIE et CAVÉ.

LES NOCES VENITIENNES,

Grand drame à spectacle en 5 actes, par Victor Séjour.
On commencera à 7 1/2 heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

TOUS LES SOIRS, et pendant la semaine.

Première représentation de THE GRAND DUCHESS OF ALASKA, or THE BLACK FOWN OF AMERICA, pièce locale comique de Dasher. Toute la troupe y figure.

Début de MONS NOVISSIMO, danseur italien, et des ZANFRETTAS. 12avril

Cercle Tivoli.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT.

Nouveau Cirque, et

Ménagerie Colossale,

De C. T. AMES.

Représentation à partir de samedi, 18 avril, à midi.

Le Cirque et la Ménagerie les plus complets.

Trente-deux artistes distingués.

Quatre cages de lions et de tigres.

Et une multitude d'animaux sauvages des différents pays, importés récemment.—(Eléphants chevaux, ponies, mulets et singes savants.)

Un cortége immense de tout ce que renferme ce colossal établissement parcourra les principales rues de la ville, le jour de l'ouverture et les citoyens verront, entre autres curiosités

Des lions et des tigres hors de leurs cages,

Portés en triomphe sur un char, dans le cortége des messieurs et des dames, au milieu d'une caravane qui rappellera les scènes orientales dans toute leur magnificence.

VENEZ VOIR LA GRANDE EXPOSITION PUBLIQUE.

Les portes s'ouvriront à midi, et, le soir, à sept heures

Prix d'entrée, 75 cents.

Pour les enfants 50 cents. 15avril

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES.......................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, ou sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ÉTABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $137 50 en or ; Seconde place en entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $425 et $142 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $25 monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix il faudra produire un certificat portant une signature et recommandation qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

[illegible]

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats Unis et, dans le but de forcer le blocus... [illegible]

[illegible]

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet

3avril—1m BALLARD C. DUNN.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M.	char à cheval,	5½ A. M.	char à vapeur.
6½	" à vapeur,	7	"
7½	" "	8	"
8	" "	9½	"
9	" "	10	"
10½	" "	11½	"
Midi	" "	1 P. M.	"
2 P. M.	" "	2½	"
3	" "	3½	"
4	" "	4½	"
5	" "	5½	"
6	" "	6½	"
7	" "	7½	"
8	" "	9	" char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les demi-heures du matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

31mars GEO PANDELY, Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, une bâtisse quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle Ibéria ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

1erdec G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3me

AGENCE GENERALE

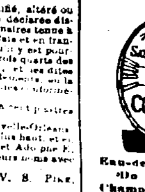

Eau-de-vie sazerac de Forge & Fils, De Alphonse Cahuzac, Champagne Chs. Heidsieck, Porto de E. Caret.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

2fév—1an AUG. COUTURIE & Co. 37, Vieille Levée.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière 30 pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 en or

Passage dans une cabine 2d pont avant...... 198

Passage d'entrepont...... 10

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront prix fixés au tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 ou sur le prix des double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE,	capt. Lemarié	....Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	" Bocandé	....Samedi 18 avril,
VILLE-DE-PARIS,	" Surmont	....Samedi 2 mai
PEREIRE,	" Duchene	....Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85,

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

Nov 12 V. PERRILLIAT 127 rue Commune.

Steamers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême.

Le steamer de 1re classe

SAIDA, capt. French,

Partira du pied de la rue Jackson, le 19 avril ou vers cette époque, pour Southampton. Il prendra des passagers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême, aux prix suivants

1re chambre, pour Southampton, $125 ; entrepont, $45 ; 1re chambre, pour le Havre, $135 ; entrepont, $45 ; 1re chambre, pour Hambourg ou Brême, $150 ; entrepont $50. On paie en or

Pour fret, s'adresser à SILKENSTADT & CO, 39, Carondelet.

Pour passager, s'adresser à MAURY & CO, 7avril—auto 181, Commune

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110,	Aller et retour,	$175,
New York à Londres	$115	Aller et retour,	$185,
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200,

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109,

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe

GEN'L GRANT,	Capt. J. B Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. J. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

UNITED STATES,

Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le SAMEDI, 18 avril, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,

Chambres............ $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira SAMEDI, 25 avril.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES,

Capt. Whitman,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 18 avril, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 avril—1m Rue Carondelet, No 41

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur LAURA ... [illegible] ...
LOUIS BREGERIO, Jr.
Rue de Chartres, No 28,

AVIS.

Le navire paquebot de première classe et fin marcheur ... [illegible]
C. CAVAROC.
N. 5 Passage de la Bourse.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Gree... [illegible] ... E. O MELANÇON.
10 avril 44, Vieille Levée.

Compagnie de bateaux quotidiens de la Nlle-Orléans à Mandeville

[illegible]
COHEN M. SORIA, agent,
3avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur **FLICKER** capt... [illegible] ... quittera ... MARDIS et les SAMEDIS ... LUNDIS et JEUDIS ...

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 3avril—1m

BAYOU SARA. Le bateau à vapeur ... [illegible] ... **Grey Eagle**, capitaine ... le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 avril—1m 10, Nouvelle-Levée.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur **Annie Wagley**, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur **Annie Wagley**, capitaine ... partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les **mercredis**, à cinq heures du soir, et de Washington, tous les dimanches, à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 11avril—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard commis, T. Denvant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867..................$321,580 00

Pertes, taxes dépenses, réassurances, &c, payés dans la même période.......... 217 740 78

Actif le 31 décembre 1867............ 178,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques de la mer, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
WM M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire,

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
R. P. Ethell,	John K. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

12 fév—11 m t, 1 2 jours.

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez **A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement** 11 nov. 1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière 19mil—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
1mio—1an rue Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Toits des Tropiques*),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, sable blanc et Bois de Chauffage,

RUE BIENVILLE, No 221,
Coin Marais Nlle Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 mars—3m

Avis.

GRANDE DEMANDE D'ACHATS DE PROPRIÉTÉS dans le carré de la ville et autres Districts. Aussi, fonds à placer sur hypothèque à des taux raisonnables, au Bureau de J. SAUVAGE, Courtier, No 111, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 24 mars—2m

VENTES JUDICIAIRES.

Tomes Melvain & Co vs Stapleton et al.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,481—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI vingt-neuf d'avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de chapeaux et de nouveautés, etc, situé au No 37 rue du Canal, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 avril—18 21 21 26 29

J. C. Forbes & Co vs R. Bleakley & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,503—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI vingt-neuf d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliot, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans du 1er février 1868 et payable à douze mois de date, avec intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent par an jusqu'à paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18avril—18 21 24 26 29

A. ROCHEREAU vs JOSEPHINE RAY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,878—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt neuf d'avril 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets transportés de la maison portant les numéros 200 & 202 rue St. Louis, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 avril—18 24 26 29

Bertrand Sarloy vs P. A. Lanaux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 21,869—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, trente d'avril 1868, à 10 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une quincaillerie située au No 51, Promenade Carondelet, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours

Saisis dans l'affaire et dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 avril—18 21 24,28 30

SMITHSON H. DAVIS vs CHARLES M. STRONG

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 19 747—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, du Canal et de la Douane, et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent quinze pieds cinq pouces plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur suivant acte de partage entre lui, comme un des héritiers de feu Jasper Strong et sa mère, la dame Eliza Julia Nixon, veuve du dit feu Jasper Strong au rapport de W. J. Castel, notaire public en cette ville, en date du 2 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

GEO W. AVERY
Shérif de la paroisse d'Orléans

19mars—18 26 3 11 18avr

CHAS F BERENS vs JAMES HILL

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,761—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix-huit d'avril, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain, situé au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle-Levée, Julia, St Joseph et du Commerce, mesurant environ vingt trois pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur cent-vingt cinq pieds huit pouces et un tiers de pouce à cent-vingt trois pieds huit pouces et un tiers de pouce, plus ou moins de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, conjointement avec Robert Hill, à une vente publique faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans le 18 juin 1859, en vertu d'un writ émis dans l'affaire de Jas. Flanigan vs. Wm. Hill ... [illegible] ... le dit Patrick Fayant acquise de Robert H ... 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans

17mars—17 26 3 11 18

ACHILLE CHIAPELLA vs O F. BURTHE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,177—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le quart indivis d'un certain terrain situé dans ... [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans

17mars—17 26 3 11 18

HENRY A. LESASSIER vs JAS H. WEST

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—... [illegible] ... MARDI ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain ... [illegible]

Conditions—Comptant ... [illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 avril—17 ...

CHARLES H. REED vs W. C. JOHNSTON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,7.. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix neuf mai 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais ... [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 avril—17 28—mai 5 12,19

VENTES DE CONSTABLE.

H. F. WADE Jr. contre JULIEN BENCHTORFF
No 4210

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé Paris Childress Deuxième Juge de Paix je vendrai, à l'enchère publique le samedi, 18 avril 1868 à midi au "Great Western Watch" (?) au coin des rues Julie et Foucher l'Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

H. C. PENNIMAN Constable.

7 avril—7,14 18

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842 pardevant M. Felix Grima, notaire public, le 21me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868.

WM WOELPER,
Greffier.

26 fév—29—m 4,7,11 14,18,21,25 28—av 1,4,8,11 15,18,22

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST. CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
5fév 1an Propriétaire.

J. Hernandez,

COURTIER,

11.............rue Carondelet...............11

A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des vendats, etc. 2 fév 3m

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

—ET—

Agence Générale. Bureau,

15..................Rue Carondelet.....................15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

Wm. B. MORRIS & Co,
AGENCE D'ASSURANCE.

57..................Carondelet.....................57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ....$4,850,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de **SIX MILLIONS.**

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—1an

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce ; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine, 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps tapisseries damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES toile et coton, à rales, &c.

CORNICHES—Bandes Flashes &c 29 sept

L. CRESSON,
PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et des ... d'ARTICLES DE PIÉTÉ : Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

9 nov—1an

VENTES JUDICIAIRES.

PAR E. ROGER & CO.

Vente pour cause de départ.

Stock de Chapeaux, Matériel de Chapelier, Formes, &c., &c.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

VENDREDI, 24 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, au No 94 rue St Charles, sous l'Académie de Musique—

Le fonds du magasin et fabrique de chapeaux de M. A. Maguire, consistant en un grand assortiment de chapeaux français, américains et fabriqués à la Nouvelle-Orléans, chapeaux Panama, paille, feutre, soie, &c

—Aussi—

Bords et bourdaloues de toutes couleurs, articles pour garnitures, cuirs et pluche pour chapeaux—toutes ces marchandises ayant été importées l'hiver dernier et ce printemps.

—Et—

Tout le matériel à l'usage de la fabrication, outils et formes à chapeaux de tout genre, un conformateur et ses deux formillons, deux autres formillons qui seront vendus séparément, trois établis dessus en noyer, vitres, vitrières, installations de gaz, coffre-fort, fourneau, &c.

Conditions—Comptant.

Des catalogues seront prêts et on pourra examiner les marchandises la veille de la vente. 18 avril

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, souliers et Brodequins,
PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI, 18 avril, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan No 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

500 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions—à la vente. 17 avril

Succession de François Jacob, No. 30,193

Comptes et réclamations.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 18 avril, il sera vendu à 11 heures du matin à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, en date du 26 mars et pour compte de la dite succession, divers comptes et réclamations s'élevant suivant inventaire à $713 86 dont plus ample description sera donnée avant la vente.

Conditions.—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 avril.

PAR O. VALETON.

Marchandises sèches. Marchandises sèches

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI 18 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 44 rue Tchoupitoulas—

L & C	26	pièces indiennes,
"	21	" coton blanc,
"	9	do do do
"	4	do cachemire et jeans,
"	2	paquets mousquetaires,
M K R	1	caisse contenant 11 redingotes.

Légèrement avariés à bord du steamer Cortès, de New York.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

Vente par ordre des gardiens du Port.

Papier blanc

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

SAMEDI, 18 avril 1868, à 10 1/2 heures, A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 95 rue Vieille-Levée, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra—

8 (dans un diamant) une caisse contenant :

10 rames papier	folio Post	
4 do	do	Flat Cap,
7 do	do	Packet Post,
2 do	do	Notes,
4 do	do	Inland folio,

endommagés à bord du steamship Cortes pendant son dernier voyage de New York à ce port

Conditions Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Grande vente de beaux meubles en bois de rose, glaces françaises, tableaux à l'huile, etc—à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BROS & CO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu, mercredi, 22 avril, à 11 heures, au No 62 de la rue Rampart, devant Baguette près l'Esplanade

Tout le contenu de la résidence à trois étages—beaux meubles de chambres à coucher, en bois de rose ; meubles en bois de rose, de salon, glaces françaises, meubles de salle à manger, en bois de chêne ; tableaux, gravures, porcelaine et faïence, ustensiles de cuisine, tapis velours et de Bruxelles, nattes, etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu, le samedi, 18 avril, à 11 heures, à leurs salles d'encan, No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de chêne et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en noyer et en noyer à dessus de marbre, tables à manger, tables à rallonge, chaises de salle à manger, fauteuils, rockers, ... [illegible] ... le contenu du magasin de meubles bien garni.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siége et dossier canné ...

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, bogies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi le 18 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lines, rue Gravier, —

Elégants Chevaux appareillés,
do. de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Boggies découverts et couverts harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles meublant.

Succession de Sylien Stephen et Rosetta Brown No 30,0..

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Bureau, No 20, rue Carondelet,

IL sera vendu à l'encan, LUNDI, le 20 avril 1868 ... [illegible]

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15avril—16-17

Succession de Madame Charles Emmanuel de Lemmé No 29 118.

PAR ALFRED BOULIGNY encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu ... samedi, le 25 avril 1868 à ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

Un terrain situé dans le Second District de cette ville ... [illegible]

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public aux frais de l'acquéreur ... 12mars 12,15,26 4,11 avril

Terrains améliorés dans le Premier et Troisième Districts

Succession de S... R... Roux ...

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu ... mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

Acte de vente pardevant A. Pitot, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 31 mars avril ... mai 2

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de Mary Sims—No 29,959.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau rue du Camp, No 90.

IL sera vendu, jeudi 23 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, par ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 20 mars 1868 un terrain appartenant à ladite succession, dans l'îlet No 32 compris entre les rues Philipp, Clara, First et Magnolia, Ledit terrain a 121 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Philipp, sur 91 pieds 9 pouces de face à la rue Clara et formant le coin. Ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet hypothécaire de trois cent soixante piastres et cinquante cents, portant 8 pour cent d'intérêt et échéant le 17 octobre 1868. Pour le reste, un billet à un an, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cohen, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 mars—24 28 11,18,21avr

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au **No 127 de la rue Carondelet**, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement **sans douleur et sans le moindre danger.** 12nov—6m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez

Extraction de dents, **sans souffrance**, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—6 PP le M

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM ! ALUMINIUM !

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS !

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les ratelliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durables beaucoup plus que les ratelliers montés sur or et sur argent ; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1an

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Presse, des fourneaux, des Grils, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente, sans réserve,
DE

Habillements de printemps et d'été, de choix, Lingerie, Bottes et Souliers.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur,
Rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu, samedi, 18 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres sans réserve—

600 lots d'habillements finis, extra—le stock le plus complet qui ait jamais été offert de ce marché—articles fins et ordinaires, convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne, tels que :

Sacs et pantalons en drap d'été et mérinos français noirs ; habillements en casimir léger d'été ; sacs et pantalons en duck et coutil fil blanc et en couleur, habillements en toile couleur et à carreaux, habillements en pique, sacs alpaca, habits et redingotes en drap noir, habillements casimir soie, pantalons satinet et kersey, habillements tweed, pantalons jean et cotonnade, dusters en toile d'Espagne, gilets de dessous blancs, sacs et pantalons en doeskin.

—ET—

100 douz chemises toile à devants flottants,
200 douz. chemises blanches et en couleur, à devants de toile.

—EGALEMENT—

Un assortiment complet d'ombrelle,

—ET—

50 caisses de bottes, souliers, brodequins et balmorals.
18 avril

PAR D. E. MORPHY.

Café et Articles Divers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 21 avril 1868, à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin de MM Schmidt & Zeigler, Nos 49, 51, 53 et 55 de la rue de la Nlle-Levée—

2 28 sacs café et un lot d'articles divers—pour clore des consignations.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 avril

Marchandises Avariées.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 21 avril 1868, à midi, aux magasins de MM. Fatjo, Wade & Co, Nos 43, 45 et 47 de la rue de la Nouvelle-Levée—

37 barils de sucre en poudre et sucre concassé, 20 sacs café, 7 sacs poivre, 54 caisses huile de charbon—Egalement—plusieurs lots d'articles tels que : candis, moutardes, cirages, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 avril

Fruits et Gelées en cans.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, mardi 21 avril 1868, à 11 1/2 heures A. M., au magasin de MM. Hays, Tunstall & Co, No 34 de la rue Nlle Levée—

70 caisses mûres sauvages, ananas, pommes crab, pêches, cerises, gelées assorties, gelée de pêche.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

Beurre et Fromage.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 18 avril 1868, à 11 heures du matin, au magasin de MM. Keep & Cambell, Nos 77 et 79 de la rue Poydras, pour clore des consignations—

115 tréquins et barillets beurre,
100 caisses fromage de l'Ouest,
49 caisses do do du Nord

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

PAR G. DE FERIET.

Propriétés de prix dans la ville de Mandeville, Paroisse St. Tammany.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No. 86.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o—Un îlet de terre, désigné par le No 64, situé à Mandeville, dans la paroisse St Tammany, compris entre les rues Florida, Montgomery, Athalia et l'Avenue Jackson.

2o—Un autre îlet de terre, situé dans la ville de Mandeville, paroisse St. Tammany, désigné par le No 61, compris entre les rues Montgomery, Villeré, Athalia et l'Avenue Jackson.

3o—Deux terrains désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet No 73, ayant 500 pieds de face à la rue Jefferson, 240 pieds de face à l'Avenue Jackson, et s'étendant jusqu'au Grand Bayou Castaing ... [illegible] ... l'îlet tous les droits, voies, servitudes, privilèges avantages &.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Actes de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, y compris les timbres du gouvernement, aux frais des acquéreurs. 16 avril

Maison et Terrains dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany.

Succession de Gustave Bazel—No. 20,318.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville No 86.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

Un Terrain situé dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

Acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis pardevant Joseph Cuvillier notaire public aux frais de l'acquéreur. 17 mars—

Succession du Rév. Isidore François Turgis

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau rue Bienville No 86

VENDREDI, 8 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

Acte de vente ... [illegible]

Succession de M. Z. St Amant Mme Vve Zeringue. No 30,061.

Très agréable et jolie Résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rues Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de la Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 6 avril 1868 la propriété suivante :

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps, Bourgogne, Désirée et Amour ... ayant 124 pieds 7 pouces de face à la rue Elmire sur 124 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant un salon, une salle à manger, quatre chambres à coucher et une galerie de derrière, une cuisine à deux étages contenant quatre chambres, une bâtisse en bois, une citerne, plusieurs arbres fruitiers etc., etc. Cette propriété n'étant qu'à une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, est convenable sous tous les rapports pour les personnes désirant une résidence agréable.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Acte de vente pardevant ... notaire public, y compris les timbres du Revenu Intérieur, et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur.

11 avril—11,18 25—2 12 mai

Succession d'ALFRED STICKNEY—No 14,384.

Terrains améliorés et de prix, No 332 de la rue de la Douane, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 86.

SAMEDI, 25 avril 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District daté le 18 mars 1868, la propriété ci-après suivante :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Canal, Claiborne et Derbigny, le dit terrain ayant 33 pieds de face à la rue de la Douane, sur 105 pieds 4 pouces 1 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois à étage (No 332 de la rue de la Douane) bâtie de la rue, ayant six chambres, galerie sur la façade et le côté, cour, dans d'aisance, &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et endossés par lui, payables au local de la banque de l'Etat, de la Louisiane, sans cette ville, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, avec la clause de "non aliénando." L'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant de ces billets ou de l'un d'eux ; et devra faire assurer les bâtisses jusqu'à parfait paiement des billets et pour toute leur valeur, au profit du ou des porteurs des billets, et il devra payer les taxes de l'année 1868, dûes ou qui seront dûes.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—25,28—4,11,18,25 avril

INSTITUTIONS

INSTITUT IRVINGTON,

A IRVINGTON (*New York.*)

CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore, (Md) vient d'être transportée à IRVINGTON, New-York.

Cette ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, et ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.

Le cours d'études embrasse toutes les **branches anglaises ordinaires**, les langues classiques et les langues modernes enseignées *pratiquement*. **Le français est la langue de l'école.** Pour les circulaires, s'adresser à

A. BOURSAUD, principal.

Référence : **Elliot & McKeever**, rue de la Commune, No 180. 29mars—2m. 6pa

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE MME DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une considération particulière.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des livres, le style du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 20oct—... MVD

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches, Chapeaux de paille, Articles de fantaisie, Châles dentelle et Lama.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 18 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

685 lots marchandises sèches étrangères et américaines bien assorties.

350 lots articles de fantaisie et "notions",
51 châles dentelle, extra-fins,
37 châles Lama,
200 lots habillements d'été.

—Et—

A midi précis :

127 caisses chapeaux de paille, frais et du dernier genre pour hommes et pour jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 17avril

40 actions de la Compagnie d'Assurance Germania.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No. 21.

LUNDI, 20 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu—

40 actions de la Compagnie d'assurance Germania

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17avril

PAR THOMAS & SPEAR.

Terrain vague de valeur rue Conti, entre Tremé et Franklin.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 36.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville dans l'îlet No 5.., borné par les rues Conti, Tremé, Franklin et Bienville, désigné par le lot No 2 et mesurant 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié comptant, la balance en un billet à un an avec huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, privilège de vendeur. L'acquéreur assumera les frais d'avocat, fixés à 5 pour cent sur le montant des billets, en cas de poursuites judiciaires. Acte de vente, y inclus les timbres des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Miguel, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 16avril

Fond d'un magasin de Cigares de choix, Bail, Installation, etc., du magasin situé rue St-Charles, No. 10, près de la rue du Canal.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 36, rue Bienville.

LUNDI, 20 avril, à 11 heures, il sera vendu au magasin No 10, rue St Charles, près Canal, tout le fond du susdit établissement, consistant en très grand choix de cigares de la Havane, tabac à chiquer, à fumer, etc.

—Egalement—

L'installation et le bail de l'établissement, échéant au 1er octobre 1869, à raison de $2,800 par an, avec une sous location de $100 par mois, jusqu'au 30 septembre 1869. L'acquéreur devra fournir une sécurité à la convenance du propriétaire. Le bail sera fait au moment de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 avril—5f

Succession de Bernard de Marigny.

No 30,246, Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Propriétés foncières dans le Troisième District de cette ville, et dans la ville de Mandeville, Paroisse St. Tammany.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR. Encanteur.
Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 1er avril 1868, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir :

Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, comprise entre les rues Champs Elysées (côté ouest), Levée, Champs Elysées (côté est) et le Chemin Public, mesurant, conformément à un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, en date du 20 novembre 1867, 160 pieds sur la ligne courant vers la rue des Champs Elysées (côté ouest) 172 pieds sur la ligne courant vers la rue des Champs Elysées (côté est), 82 pieds 10 pouces sur la ligne courant vers la rue de la Levée, et 56 pieds sur la ligne courant vers le Chemin Public. Le dit lot de terre a été décrété par jugement de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la propriété du dit Bernard de Marigny, et le jugement du 4 juin 1866, le dit jugement de la dite Cour a été confirmé par l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane comme il appert par copies authentiques du jugement trouvé dans les papiers du décédé.

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges, servitudes, &c., y appartenant, située dans la ville de Mandeville, Paroisse St Tammany, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues du Lac, Gérard Claiborne et Lafitte, et mesurant 190 pieds de face au lac sur 240 pieds de profondeur, comprenant la totalité des lots Nos. 5, 6, 7, et une partie du lot No. 7 d'après un plan de C. Gioan en date du 24 février 1861, déposé dans l'étude de A. Chiapella, notaire ... [illegible]

SIX ILETS DE TERRE situés dans la ville de Mandeville, Paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, et désignés d'après un plan de la dite ville comme suit : L'îlet No 85, borné par les rues Jackson, Ato, Rapp et Florida ; l'îlet No 120, borné par les rues Florida, ... [illegible]

TERMES ET CONDITIONS.—La moitié comptant, et la balance en billets à un an avec 8 pour cent d'intérêt ... [illegible]

PAR H. W. PALFREY.

[illegible] ... N. 30,012

Troisième et dernière adjudication de Trois Terrains de prix dans la rue Gaiyez, coin Gravier, avec améliorations.

Par H. W. PALFREY, encanteur
Bureau rue Carondelet No 2.

SAMEDI, le 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

Les terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente ... pardevant ... Rogers, notaire public aux frais des acquéreurs.

Succession de John Cottle—No 16,213.

Vente, à l'encan, de Douze Terrains au faubourg Ouest-Bouligny.

PAR H. W. PALFREY Encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

DOUZE TERRAINS situés au faubourg Ouest-Bouligny, dans la paroisse et la ville de Jefferson ... [illegible]

Conditions de la Vente.—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis ; le reste du montant de ... [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Wm. Shannon, notaire public aux frais des acquéreurs.

PAR WALTON & DESLONDE

Propriétés dans le Second District.

Une maison en briques à trois étages, No 137, rue St. Louis, près de l'encoignure Bourgogne.

Une maison en brique à deux étages, No 139, rue St Louis, attenant à la maison ci-dessus.

Une maison basse en briques et un grand terrain sur la rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane.

Succession de Dame VICTOIRE CHALMETTE DE LINO, Veuve ANTOINE CRUZAT.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Dossier de la Cour No 31,919.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

JEUDI, le 30 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 mars 1868, dossier de la Cour No 31,919, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir :

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Bienville, Royale et Douane, mesurant au pied français ... [illegible]

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Rampart et Toulouse, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 61 pieds, ayant dans le fond usage d'une allée de 3 pieds 3 pouces de large donnant sur la rue Bourgogne. Les améliorations sur ce terrain consistent en **une excellente maison en briques, à trois étages**, ... [illegible]

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu au terrain ci-dessus, mesurant au pied français 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 61 pieds 11 pouces 2 lignes, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Chas F. Zimpel, ... [illegible] ... Les améliorations sur ce terrain consistent en **une excellente maison en briques à étages** ... [illegible]

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats Unis, la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, ... [illegible]

Actes de vente pardevant O. de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis et toutes les taxes pour l'année 1868. 26 mars—28 ... 4,11,18,25,30 avril.

Moulin à riz---Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, et que nous sommes à faire sous sa surveillance, des machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, au nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

5dec—6m Au coin des rues Delord & Foucher.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés à Greenville, St. Jean Baptiste et Kirkville.

SUCCESSION DE L. A. KIRK—No 15,732.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans,

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans date le 24 janvier 1868, rendu dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de L. A. Kirk, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Tous les droits, titres, privilèges, etc., d'un certain morceau de terre situé dans le "Premier Ridge" dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat. Le dit morceau de terre est borné à l'Ouest par le canal de M. Gossett et s'étendant au profondeur des terres du Lac Pontchartrain du côté inférieur par les terres du capitaine Philippe Poncien, et s'étendant au profondeur au dit terrain jusqu'au Bayou Crocodiles (Alligator Bayou), ensemble avec toutes les bâtisses, etc.

PROPRIÉTÉ A GREENVILLE.

2o—Cinq lots dans l'îlet 27 borné par les rues Broadway, Chesnut, Elizabeth et Ferdinand, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20

3o—Treize lots de terre dans l'îlet borné par les rues Foucher, Lower Line, Pine et —— désignés par les Nos 6 à 18, et formant l'encoignure des rues Foucher, Pine et Lower Line.

4o—Un lot du shérif de Jefferson, 2 novembre 1850, enregistré le 7 janvier 1853. Livre D. Folio 9

5o—Trois lots dans l'îlet 12 du shérif de Jefferson, 2 novembre 1850, enregistré le 7 janvier 1853 dans le Livre D. Folio 10.

6o—Onze lots de terre dans l'îlet 21, borné par les rues Pine, Market, Elizabeth et North Market, désignés par les Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. Les dits terrains forment l'encoignure des rues North Market, Elizabeth et Pine streets.

7o—Six lots de terre dans l'îlet 16 borné par les rues Foucher, Market, Pine et North Market, désignés par les Nos 1, 9, 10, 11, 12 et 13 avec les améliorations comprenant, sur le lot No 9, une maison basse en bois.

KIRKVILLE, PAROISSE ST. HELENE, Le

8o—98 lots et îlets de terre dans la ville de Kirkville, Paroisse St Hélène, Le, sur la ligne du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans Jackson et du Nord. Les dits propriétés, comprennent, les îlets Nos 3, 4, 5, 7, et Nos 9 et 16 inclusivement.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec les 5 pour cent honoraires d'avocats, en cas de procès pour le recouvrement des dits billets

Actes de vente et compris les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, notaire public. 15 mars—15 28—5 4 11 18 avril

Maison double rue Villeré.

Succession de Patrick Carmody — No 7,040 — Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse. No 17.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, date le 5 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Patrick Carmody la propriété ci après décrite, savoir—

Un lot de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Commune et Gasquet, désigné par le No 8 sur le plan No 301, au bureau de T. Giraud, notaire public, et mesure 30 pieds de face à la rue Villeré, sur 121 pieds de profondeur, borné par le fond par une allée et ou vivant une maison (basse) double

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant W. J. Castel, notaire public. 17 mars—17 ..—avril 4,11 18

Lettres de change, billets, comptes et garanties colatérales.

Thomas Henderson contre ses créanciers et les créanciers de Henderson, Terry & Co—No 15,989—Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Paul E. Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 9 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte des créanciers ci-dessus, savoir—

Toutes les lettres de change, tous les billets, comptes, garanties colatérales, &c, abandonnés par le dit insolvable—d'après les documents A à Z et R 1 à 12 inclusivement, déposés en Cour, dont copie sera exhibée au moment et à l'endroit de la vente

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 avril—14,18

Maison en briques à deux étages, No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido—Succession de Bianca Robins—No 27,370—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY Encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Bianca Robins,

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Gravier et Perdido, mesurant ... pieds de face à la rue Dryades ... [illegible] ... une maison en briques à deux étages ...

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit ... [illegible]

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant ... 24 mars—24 ... avril 4,11 18

Succession de Mme MARIE ZOÉ DUBLANC veuve de Joseph Dusuau, décédé.

—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées dans les 1er et 2e districts. Bons emplacements. Bonnes résidences bien situées, sur la rue Gravier, entre Baronne et Dryades, et rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 2 mai 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu ... en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans ... [illegible]

Propriétés dans le Premier District.—

[illegible]

—Propriétés dans le Second District.—

[illegible]

Conditions—... [illegible]

PAR S. GUINAULT

VENTE

Pour changement de ...

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 21 avril 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin sur la rue Barthelemy, entre les rues Bons Enfants et Moreau, à un îlet des chars de la ... [illegible]

La vacherie de François Ader, qui ne vend que pour changement d'affaires

38 belles vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux, et les autres au moment de vêler

1 Taureau,
3 chevaux,
2 Charrette à lait et une charrette à provisions,
1 lot de volailles, canards, dindes et cochons.

La clientèle est d'environ ... [illegible]

Conditions—Jusqu'à $... comptant ... [illegible] 15 avril

Succession de Jean Guerchoux.

Vente pour effectuer un partage

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 18 avril, 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

Sept lots de terre ... [illegible]

Conditions—Moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets ... [illegible]

Actes de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public. 14 avril

Succession de Bazile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mars 1868, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre d'une forme irrégulière situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le No 4 ... [illegible]

Conditions—... [illegible]

Actes de vente pardevant ... Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.

31 mars—avril 7,18,25, mai 2

VENTES A L'ENCAN

PAR CHARLES E. FORTIER

Résidence de prix dans la rue Roman, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Roman et Prieur. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds. Ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent consistant en une bonne maison en bois **ayant 4 chambres, corridor et galerie de** cour et de rue ; une cuisine en bois à étage, ayant quatre chambres ; lieux d'aisance, cave et puits.

Conditions—Trois mille piastres comptant, le reste à un an de crédit, en billet garanti par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et le police devra être transférée.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant O. L. Kernion, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 avril

Terrains de valeur dans le Troisième District—Succession de Raymond Brusie.

PAR CHARLES E. FORTIER encanteur.
Bureau Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI 25 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 25 mars 1868, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Quatre certains lots de terre situés dans le faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gentilly, Mandeville, Marigny et Célestine, désignés par les lots Nos 9, 10, 19 et 20 de l'îlet No 40 d'après un plan dressé par le voyer de la ville le 17 mai 1854, et déposé pour référence à l'étude de Carlile Pollock, ... et mesurent chacun 24 pieds 6 pouces de face ... Les lots Nos 19 et 20 mesurent chaque 24 pieds de face ... sur une profondeur de 150 pieds ... [illegible]

Conditions Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis

Acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats Unis. 24mars 4 11 18,25 av

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Terrain rue Prieur entre Gasquet et Palmyre.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte et au risque du premier acquéreur, Baptiste Ferrand, qui ne s'est pas conformé à l'adjudication qui lui fut faite à l'enchère publique le 25 de mai 1867—

UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Palmyre et Gasquet, désigné par le No 17 et mesurant 26 pieds de face à la rue Prieur, sur 140 pieds 6 pouces de profondeur. Il y a sur le dit terrain une vieille bâtisse, baraquette faite.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, également la clause de 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Shannon, notaire public. 4avril—12 17 18

Vente péremptoire, à l'encan du chemin de fer du Golfe du Mexique, avec ses vingt quatre milles de fer, en barres plattes et doublement raffinées, 16 livres à la yarde, machinerie, chars, traverses, bois, &c.

Succession de feu Alexandre Gordon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, —No 25,692—

Par C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 mars 1868 et rendu dans la susdite affaire, pour le compte de la succession ci-dessus, le droit, titre et intérêt de la succession dans le **Chemin de fer au Mexique**, comprenant principalement :

LES BARRES EN FER de toute l'étendue du chemin de 24 milles s'élevant à 2000 tonneaux. Ce fer est plat doublement raffiné, égal, au meilleur "Swede Iron" et sera vendu avec les autres accessoires.

Egalement—Tout le matériel, machines et les chars, les traverses et autres bois ... [illegible] ... la vente et se trouvant au bureau des encanteurs.

Le chemin s'étendant presque parallèlement au fleuve Mississippi et une grande partie n'a été ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 12avril

Magasin l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph.

Succession de LEWIS KRAIL.
No 25,905

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse

SAMEDI le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis Krail, décédé, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, St-Joseph et North Market (?) ... [illegible]

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement ... [illegible]

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire public.

Cheval et Charrette—Meubles.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Baptiste Moreau.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau Passage de la Bourse No. 17.

Mardi, le 21 avril 1868, à 11 heures A. M. ... [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de Joseph Eugene Martin.

No.— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Maison en bois, à étage, No 280 du Chemin du Bayou, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

Conditions—... [illegible]

Maison à étages, No 378, rue Bienville.

Succession d'Alexandre Creighton.

No 29,150—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 mars 1868 il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession d'Alexandre Creighton, décédé, la propriété décrite et dessous, savoir :

Une portion de terre dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Prieur et Johnson ... [illegible]

Conditions—Au comptant payable en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente et timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant ... notaire public.

Jouissance ... des Magasins ...

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS

No 29,8.. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 2 mai 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane ... [illegible]

1o—LA JOLIE RESIDENCE EN BOIS A ETAGE ... [illegible]

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District ... [illegible]

Les actes de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant J. Bendernagel notaire public aux frais des acquéreurs.

Deux Maisons, à étage, sur la rue Fulton.

Maison en bois, rue Washington.

Succession de John F. McKnery.—No 30,103

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du 25 mars 1868 il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de John F. McKnery, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o Un lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Genery, Prytania et St Charles ... [illegible]

Actes de vente et compris les timbres de Revenu des Etats-Unis, pardevant J. G. Eustis notaire public, aux frais des acquéreurs

17 mars—17,1 ... Mars 2mai